

PISTE de SECURITE ROUTIERE

Depuis 2003, la Sécurité Routière a développé un module de formation à l'intention des jeunes écoliers et plus particulièrement auprès des classes de CM2 qui sont destinées à intégrer un nouvel établissement scolaire, le Collège, dès la prochaine rentrée des classes.

Ce module, développé à travers un outil pédagogique, permet aux professeurs des écoles de mettre en place l'Attestation de Première Education de la Route (**A.P.E.R.**).

Les 12 et 13 juin 2008, à l'initiative des Mairies de CASTELNAU, LISTRAC et AVENSAN et avec l'accord des Directeurs d'Etablissements des Ecoles Primaires concernées, une formation comprenant 3 modules a été dispensée par nos Policiers Municipaux locaux.

Ceux-ci ont préalablement reçus une formation théorique et pratique adéquate durant un stage d'une semaine à la maison de la Sécurité Routière à GRADIGNAN.

1^{er}) l'Atelier théorique « **Passager** » a lieu en salle et sensibilise nos jeunes au transport en véhicules (autocar et voiture). Les thèmes, comme le port de la ceinture de sécurité, le comportement, le respect des règles de sécurité en montant ou en descendant d'un véhicule, sont largement abordés.

Une réflexion individuelle puis en groupe est proposée et tous sont invités à s'exprimer. C'est souvent l'occasion de « polémiquer » sur le comportement des adultes qui ne montrent pas toujours l'exemple...



2^{ème}) Un atelier pratique « **Piéton** » est proposé sur une piste aménagée à cette occasion sur laquelle ils évoluent à pied en respectant la signalisation lumineuse, verticale ou horizontale les concernant. Ils doivent prendre en considération les cyclistes qui évoluent en ne tenant pas toujours compte des bonnes règles de conduite...

3^{ème}) Un atelier pratique « **Cycliste** » où nos jeunes circulent sur la piste et sont confrontés à la signalisation telle qu'ils pourront la rencontrer dans un milieu urbain en tant que conducteurs.

Nous constatons à travers cet atelier que les règles du code de la route ne sont pas toujours bien assimilées. En effet, mis à part l'aspect ludique de celui-ci, la méconnaissance évidente des signaux démontre la nécessité d'un enseignement à dispenser dès le plus jeune âge.



Tous ces élèves ont ainsi obtenu leur « **Attestation de Participation à la Formation sur Piste Sécurité Routière** », délivrée par notre **Agent de Police Municipale local** :
M. Joël LAMARQUE.

Ces deux journées ont été l'occasion de mieux connaître nos jeunes individuellement et de leur faire appréhender l'entrée dans « l'adolescence » en intégrant le collège où ils seront plus autonomes qu'en primaire. Nous souhaitons qu'ils soient les vecteurs de ces informations essentielles envers leurs aînés, frères, sœurs, parents et grands parents pour lesquels, à cause des vicissitudes de la vie, la Sécurité Routière se voit parfois négligée !